




AVIS PUBLIC EST DONNÉ

PRENEZ AVIS QUE, lors de la séance extraordinaire qui s'est tenue le mardi 2 juin 2026, le conseil municipal de la Ville de Mercier a adopté une résolution visant à modifier le calendrier des séances ordinaires du conseil, qui avait été adopté lors de la séance ordinaire du 9 décembre 2025 (résolution 2025-12-626).

QUE ce Conseil reporte la séance ordinaire du mardi 13 octobre 2026 au mardi 20 octobre 2026.

Donné à Mercier, ce 4 juin 2026



Denis Ferland, avocat
Greffier